

Arrêté portant délégation de signature de la directrice de la Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe

Vu le Code de l'Éducation, notamment les articles L714-2, R719-80 et D714-28 à D714-40,

Vu le décret 2012/1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique et notamment dans son article 10,

Vu la convention du 14 octobre 2004 portant création, organisation et fonctionnement de la bibliothèque Sainte-Barbe,

Vu l'arrêté du 31 janvier 2025 portant nomination de Mme Maud Soverini en tant que directrice par intérim de la bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe,

Article premier

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maud Soverini, Directrice par intérim de la bibliothèque Sainte-Barbe, délégation de signature est donnée à **Véronique Déjardin, responsable administrative de la bibliothèque Sainte-Barbe**, à effet de signer et valider, dans le cadre de l'exécution du budget du SACD Sainte-Barbe, les :

- engagements juridiques, les bons de commande,
- certifications du service fait,
- états liquidatifs (frais de mission, vacations, heures supplémentaires)
- demandes de paiement
- titres de recettes.

Article deux

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Maud Soverini, Directrice par intérim de la bibliothèque Sainte-Barbe, ou de Véronique Déjardin, responsable administrative de la bibliothèque Sainte-Barbe, délégation de signature est donnée à **Agnès Billy, responsable du département des ressources documentaires**, à effet de signer et valider dans le cadre de l'exécution du budget du SACD Sainte-Barbe, les :

- engagements juridiques, les bons de commande,
- certifications du service fait,
- états liquidatifs (frais de mission)
- demandes de paiement
- titres de recettes.

Article trois

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté du 2 mai 2024 portant délégation de signature de la directrice de la Bibliothèque interuniversitaire Sainte-Barbe.

Article quatre

Les délégations de signatures consenties prennent notamment fin à la cessation des fonctions des délégataires.

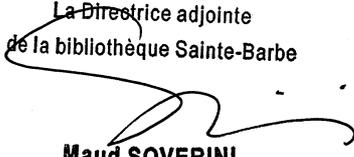
Le présent arrêté prend effet à compter de sa publication.

Fait à Paris, le 3 février 2025

Maud Soverini

Directrice par intérim de la bibliothèque Sainte-Barbe

La Directrice adjointe
de la bibliothèque Sainte-Barbe



Maud SOVERINI